

# RAPPORT SFCR

## Exercice 2023

Conseil d'Administration du 4 avril 2024

---



Numéro LEI : 969500GSMHW8YNZ5E408

**MLC Mutuelle**

1 rue de la Sarthe - 49300 Cholet

[www.mlcmutuelle.fr](http://www.mlcmutuelle.fr)



Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité française immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 315 519 231

## Table des matières

A.	ACTIVITÉ ET RESULTATS	3
A.1.	Activité	3
A.2.	Résultats de souscription	4
A.3.	Résultats des investissements	4
A.4.	Résultats des autres activités	5
A.5.	Autres informations	5
B.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE	5
B.1.	Informations générales sur le système de gouvernance	5
B.1.1.	Description du système de gouvernance	5
B.1.2.	Droits à rémunération	8
B.2.	Exigences de compétence et d'honorabilité	8
B.3.	Dispositif de gestion des risques	9
B.4.	Système de Contrôle Interne	9
B.5.	Fonction Clé Conformité	10
B.6.	Fonction clé Audit Interne	11
B.7.	Fonction clé actuariat	11
B.8.	Sous-traitance	12
B.9.	Autres informations	12
C.	PROFIL DE RISQUE	12
C.1.	Risque de souscription	12
C.2.	Risque de marché	13
C.3.	Risque de crédit	13
C.4.	Risque de liquidité	14
C.5.	Risque opérationnel	14
C.6.	Autres risques importants	15
C.7.	Autres informations	15
D.	VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	15
D.1.	Principes Généraux	15
D.2.	Actifs	17
D.2.1.	Actifs de placement	17
D.2.2.	Autres actifs	17
D.2.3.	Impôts différés actifs	18
D.3.	Provisions techniques	18
D.3.1.	Principales hypothèses	18
D.3.2.	Résultats	19
D.4.	Autres passifs	20
D.4.1.	Autres passifs	20
D.4.2.	Impôts différés passifs	20
E.	GESTION DU CAPITAL	21
E.1.	Fonds propres	21
E.2.	SCR et MCR	22
E.2.1.	Evolution des SCR et MCR	22
E.2.2.	Taux de couverture du SCR et MCR	23
E.2.3.	Evolutions des différents SCR	24
E.3.	Différence entre formule standard et modèle interne	26
F.	CONCLUSION	26
G.	ANNEXES : QRT (en €)	27

## **Introduction du rapport**

MLC Mutuelle se doit de communiquer au public un rapport qui vise à garantir la bonne information du public et du superviseur sur les données de l'exercice écoulé et sur son système de gouvernance.

Ce rapport met en évidence tout changement important survenu dans l'activité et les résultats de la Mutuelle, son système de gouvernance, son profil de risque, sa valorisation à des fins de solvabilité et la gestion de son capital sur la période de référence, et fournit une brève explication des causes et des effets de ce changement.

Ce rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration le 4 avril 2024, puis transmis à l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) dans le respect de la réglementation.

## A. ACTIVITÉ ET RESULTATS

### A.1. Activité

MLC Mutuelle a été créée en 1979 et a obtenu les agréments Accident et Maladie (branche 1 et 2) par arrêté du 27 Juin 2003 au Journal Officiel puis l'agrément branche 21 Nuptialité – Naissance par décision d'extension d'agrément publiée au Journal Officiel du 29 décembre 2017. Personne morale de droit privé à but non lucratif, la Mutuelle est soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité. Elle est immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 315 519 231.

La Mutuelle commercialise des garanties de complémentaire santé et distribue des produits de prévoyance (décès, invalidité, incapacité, épargne) via MUTEX et l'UNMI.

L'essentiel du portefeuille de la Mutuelle réside dans la région Pays de la Loire et plus particulièrement sur le territoire du Choletais.

En termes d'activité, la Mutuelle présente les caractéristiques suivantes :

Montant en K€	2023	2022	2021	2020	2019
Cotisations brutes Non Vie	27 724	26 488	25 853	25 603	24 870
Cotisations brutes Vie	64	68	73	77	78
Cotisations nettes	27 788	26 556	25 926	25 681	24 948
Prestations payées Non Vie	23 046	22 115	22 345	20 121	20 082
Prestations payées Vie	47	60	60	60	51

Au cours de l'année 2023, MLC MUTUELLE a vu son volume de cotisations brutes évoluer de 26 488 k€ à 27 724 k€ soit une augmentation de 4.64% par rapport à 2022.

Les effectifs de la Mutuelle, sur les 5 dernières années, ont évolué de la façon suivante :

Effectif au 31/12 (personnes protégées)	2023	2022	2021	2020	2019
Individuel	25 578	25 948	26 067	26 508	25 718
Collectif	17 012	16 792	17 663	19 344	19 262
TOTAL	42 590	42 740	43 730	45 852	44 980

Ainsi au cours de l'année 2023, MLC MUTUELLE a observé une légère baisse de ses effectifs (-150 bénéficiaires).

## A.2. Résultats de souscription

L'historique des résultats techniques de la Mutuelle est présenté ci-dessous :

	2023	2022	2021	2020	2019
Résultats Techniques (en €)	82 046	591 705	- 306 978	- 193 241	239 422
Résultats Techniques (Prestations/Cotisations+Frais)	99,71	98,23	101,42	101,05	99,99

Le montant total des cotisations acquises est en augmentation par rapport à 2022. Cette hausse s'explique par l'application du taux directeur voté par le Conseil d'Administration.

Les charges d'acquisition, d'administration et les autres charges techniques augmentent en 2023 et représentent 13.43 % des cotisations acquises.

Les charges de prestations connaissent une augmentation par rapport au 31 Décembre 2022 (1 496k€). L'évolution concerne principalement les postes optiques, hôpitaux et soins courants.

## A.3. Résultats des investissements

Au 31 décembre 2023, le résultat financier ressort à 460 k€ contre 233 k€ au 31 décembre 2022 et s'explique par :

- Une augmentation des revenus des placements (+149 k€) liée à l'arbitrage des produits de trésorerie et à la hausse des taux,
- Une baisse des charges de placements (- 77 k€).

En k€	2023	2022	2021	2020	2019
Produits des placements	502	353	266	199	638

Les charges de placements passent de 120 k€ à 42 k€. Cette diminution s'explique principalement par une diminution des dépréciations des placements.

En k€	2023	2022	2021	2020	2019
Charges des placements	42	120	65	78	236

Les placements au 31/12/2023 sont détaillés ci-dessous :

Nature	Valeur d'acquisition	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation	Plus-value nette	Provision pour dépréciation
Immobilier	2 828 325	1 474 476	3 284 197	455 872	
OPCVM	4 848 165	4 800 226	5 120 989	272 824	47 939
Obligations	610 200	483 154	447 690	- 162 510	127 046
Contrat de capitalisation	3 244 879	3 244 879	3 269 105	24 226	
Titres de créances TSDI TSR	5 400 716	5 400 716	5 328 911	- 71 805	
Dépôts divers	67 472	67 472	67 472	-	
Livrets	3 999 202	3 999 202	3 999 202	-	
Fonds de garantie	112 469	102 127	102 127	- 10 342	10 342
Titres de participation	1 224 780	1 224 780	1 780 134	555 354	
Total	22 336 208	20 797 032	23 399 827	1 063 618	185 327

#### A.4. Résultats des autres activités

MLC MUTUELLE commercialise des garanties santé et distribue des produits de prévoyance pour le compte de l'UNMI et MUTEX.

En k€	2023	2022	2021	2020	2019
Indemnités de distribution	67	45	59	63	125

La Mutuelle ne dispose pas d'autres activités, d'autres produits ou dépenses importants hors ceux indiqués dans les paragraphes précédents.

#### A.5. Autres informations

MLC MUTUELLE fait appel à différents cabinets de courtage, qui contribuent à son développement commercial. Les commissions reversées sont présentées ci-dessous :

En k€	2023	2022	2021	2020	2019
Indemnités de courtage	99	83	78	66	58

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la Mutuelle, susceptible d'impacter l'activité ou les résultats, n'est à mentionner.

## B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

---

### B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

La gouvernance de la Mutuelle est fondée sur la complémentarité entre les instances représentant les adhérents : l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration, le Bureau, le comité d'audit, la commission des risques, le comité élargi, la Dirigeante Opérationnelle salariée ainsi que les quatre Fonctions Clés.

#### B.1.1. Description du système de gouvernance

##### a) L'Assemblée Générale

En vertu de l'article 14 des Statuts, l'Assemblée Générale est composée des délégués des sections de vote. Les membres adhérents sont répartis en 8 sections de vote qui tiennent compte de la catégorie d'adhérents (individuels ou collectifs) et de la zone géographique du lieu de résidence.

Les membres de chaque section élisent parmi eux, le ou les délégués, qui les représentent à l'Assemblée Générale de la Mutuelle. Le nombre de délégués par section est fixé sur la base des effectifs présents dans la section au 1er janvier de l'année des élections. Il varie suivant les sections. Les délégués sont élus pour 6 ans.

Les élections ont lieu à bulletin secret suivant le mode de scrutin par correspondance conformément à l'article 16.3 des statuts.

Chaque délégué dispose d'une seule voix à l'Assemblée Générale et ne peut recueillir plus de deux procurations. La dernière élection de délégués date de septembre 2020. La répartition hommes/femmes suite à la nouvelle élection est composée comme suit : 29 % de femmes et 71 % d'hommes.

Une Charte des délégués recense les exigences d'indépendance, d'intégrité, de loyauté envers la Mutuelle dont chaque délégué doit faire preuve.

## **b) Le Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration de la Mutuelle compte au 31 décembre 2023, 15 administrateurs. A cette date, la moyenne d'âge était de 62.7 ans. Il est composé pour 15% de femmes et 85% d'hommes.

Les membres du Conseil d'administration sont élus pour une durée de 6 ans renouvelable tous les 3 ans.

La limite d'âge, fixée à 70 ans au jour de l'élection ou de la réélection, concerne tous les administrateurs.

Selon les Statuts et en application de l'article L 114-17 du Code de la Mutualité, le Conseil d'Administration « détermine les orientations de la Mutuelle et veille à leur application ».

Dans le cadre de son activité, le Conseil d'Administration s'assure que les actifs de la mutuelle couvrent ses engagements.

Le Conseil d'Administration de MLC MUTUELLE a pour responsabilités liées à Solvabilité II :

- La nomination des Dirigeants Effectifs (Président et Dirigeant Opérationnel) ;
- La nomination des Fonctions Clés sur proposition de la Direction Opérationnelle ;
- La validation des rapports règlementaires Solvabilité II : RSR, SFCR, ORSA, Rapport actuariel, rapport du contrôle interne sur la LCBFT, rapport sur l'élaboration des procédures de vérification de l'information comptable et financière ;
- La définition du profil de risque de la Mutuelle ;
- La détermination de l'appétence et les limites de tolérance générale aux risques ;
- L'approbation de la mise à jour annuelle des politiques écrites ;
- L'audition annuelle des Fonctions clés.

## **c) Le Bureau**

Le Président est élu à bulletin secret pour une durée de 6 ans et l'ensemble des membres du Bureau sont élus à bulletin secret pour 3 ans par le Conseil d'Administration en son sein, au cours de la première réunion qui suit l'Assemblée Générale ayant procédé au renouvellement du Conseil d'Administration.

Le Bureau s'assure du bon fonctionnement des différents organes de la Mutuelle en fonction des mandats qui lui sont confiés par le Conseil d'Administration et prépare les réunions de ce dernier.

Il se réunit sur convocation du Président, selon ce qu'exige la bonne administration de la Mutuelle et autant que de besoin.

Le Bureau ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents conformément à l'article 55 des statuts.

Le Bureau est composé actuellement de 4 membres et est réparti comme suit :

- Un Président ;
- Un vice-président ;
- Un Trésorier ;
- Un Secrétaire.

## **d) Le Comité d'Audit**

La constitution du Comité d'Audit de MLC Mutuelle ainsi que son fonctionnement respectent les exigences réglementaires et la législation en vigueur. Il dispose d'une charte et d'un guide de fonctionnement.

Le comité d'audit s'assure de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels, comptables et financiers.

Il est composé de 5 membres au maximum :

- Un expert, présentant des compétences particulières en matière financière, comptable ou autres (actuariat, gestion d'actifs, ...)
- Suivant les sujets, le/la responsable contrôle interne,
- La fonction clé gestion des risques, la fonction clé conformité, la fonction clé actuarielle et la fonction clé audit interne, sur invitation du président.

Au cours du 1er trimestre 2023, les travaux spécifiques relatifs à Solvabilité II, traités par le Comité d'Audit, ont concerné les sujets suivants :

- Examen des comptes annuels ;
- Examen du rapport d'audit du Commissaire aux Comptes ;
- Présentation du plan pluriannuel d'audit interne ;
- Cartographie des risques ;
- Examen des politiques écrites ;
- Sous-traitance de la fonction clé Audit interne : proposition de changement de sous-traitant à compter du 1er janvier 2024

Le Commissaire aux Comptes participe obligatoirement à la réunion du Comité d'Audit au cours de laquelle sont présentés les comptes annuels et le rapport de gestion.

#### **e) Les Dirigeants effectifs**

Conformément à l'article R.211-15 du Code de la Mutualité, la Direction effective de la Mutuelle est assurée par deux personnes :

- La Dirigeante Opérationnelle.
- Le Président du Conseil d'Administration ;

Dans le respect des exigences réglementaires, les dossiers de nomination ont été transmis à l'ACPR.

#### **f) La Direction Opérationnelle**

Le Conseil d'Administration nomme, le Dirigeant Opérationnel. Le Dirigeant Opérationnel est responsable de ses missions devant le Conseil d'administration.

La Direction Opérationnelle peut agir par délégation de celui-ci. Dans ce cas, il lui est donné pouvoir de signer tous les actes et documents d'ordre administratif, juridique ou financier relatifs à ses missions, en application de ladite délégation et des décisions prises.

Dans le respect des prérogatives des instances élues, la Direction Opérationnelle est chargée de s'assurer :

- De l'application des décisions politiques et stratégiques prises par les instances ;
- De proposer aux instances, sous forme de programmes d'actions et de plans, la stratégie et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés ;
- D'assurer le management et coordonner les actions en sa qualité de responsable de l'organisation administrative et du personnel.



En tant que responsable de gestion de l'organisme :

- Elle suit l'évolution des activités ;
- Elle procède à des analyses de situations ;
- Elle effectue si nécessaire les corrections utiles dans le cadre de ses prérogatives, ou demande aux instances de procéder à un réajustement des stratégies fixées ;
- Elle rassemble les informations essentielles à la préparation des budgets qui sont soumis au Conseil d'Administration ;
- Elle rend compte régulièrement des résultats aux instances.

La Direction Opérationnelle a la charge du pilotage opérationnel de la mutuelle y compris la mise en œuvre des politiques, des procédures et des systèmes pour se conformer à la directive Solvabilité II. Dans ce contexte, il prend part à la gestion des risques par le biais des contributions suivantes :

- Il propose la politique écrite des placements aux Dirigeants Effectifs ;
- Il présente au Comité Elargi les résultats des travaux sur la Gestion Actif/Passif et le suivi des indicateurs ;
- Il présente le rapport de gestion et les rapports prudentiels SFCR/RSR/ORSA au Conseil d'Administration ;
- Il est chargé de s'assurer que l'entreprise respecte les exigences de Solvabilité 2, notamment en matière de gestion des risques, de gouvernance d'entreprise, de contrôle interne et de rapports réglementaires.
- Il présente au Conseil d'Administration les travaux et les indicateurs de suivi de la politique de placements (risque de liquidité, risque de concentration ...) en représentation des engagements et lui soumet ses propositions d'arbitrages ou préalablement ou le cas échéant au Comité Elargi suivant la nature des sujets abordés.

A chaque présentation au Conseil d'Administration un procès-verbal est émis.

### **B.1.2.Droits à rémunération**

L'organe d'administration est composé exclusivement d'administrateurs bénévoles. Comme le précise l'article 42 des statuts, les fonctions d'administrateurs sont gratuites.

Seuls, les membres du Bureau perçoivent des indemnités liées à leur fonction.

Dans le cadre de leurs activités, les administrateurs perçoivent des remboursements de frais de déplacement et de séjour dans les conditions déterminées par le Code de la Mutualité et dans les limites fixées annuellement par le Conseil d'Administration.

La rémunération de la Dirigeante Opérationnelle ne peut pas être liée de manière directe ou indirecte au volume des cotisations de la Mutuelle.

### **B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité**

Conformément à l'article 42 de la Directive cadre Solvabilité II et aux obligations découlant de la loi bancaire de 2013, l'ensemble des dirigeants et responsables de Fonctions clés de MLC MUTUELLE est soumis à une exigence à la fois de compétence et d'honorabilité. Pour chaque acteur identifié comme tel par la Mutuelle, une preuve de la compétence est apportée par l'expérience professionnelle et les qualifications acquises. Un extrait de casier judiciaire est joint au dossier de nomination transmis à l'ACPR.

La Mutuelle vérifie que les administrateurs répondent aux conditions d'honorabilité fixées par l'article L.114-21 du Code de la Mutualité. Un extrait de casier judiciaire est systématiquement demandé à chaque administrateur au moment de son élection ou de sa réélection.

### **B.3. Dispositif de gestion des risques**

Le système de gestion des risques de MLC MUTUELLE concerne les organes de gouvernance, le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit, la commission des Risques, le comité élargi, la Direction Opérationnelle ainsi que l'ensemble des collaborateurs de l'organisation, le contrôle interne, la Fonction clé gestion des risques et plus généralement, l'ensemble des collaborateurs.

Il est pris en compte dans l'ensemble des activités de la Mutuelle, partant de l'élaboration de la stratégie aux activités opérationnelles. Il est conçu pour identifier les événements potentiels susceptibles d'affecter l'organisation et le fonctionnement, et pour gérer les risques dans les limites de tolérance définie. Il vise à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs de l'organisation.

Les objectifs de la gestion des risques sont de :

- Permettre l'identification et la hiérarchisation des risques dans tous les domaines et plus particulièrement l'activité métier, en vue d'en assurer le degré de maîtrise le plus haut, sous la responsabilité de la Fonction Clé Gestion des Risques ;
- Permettre aux instances d'avoir une vision globale et consolidée, régulièrement actualisée, des risques majeurs et de leur niveau de contrôle ;
- Contribuer à sécuriser la politique stratégique et financière de la Mutuelle.

Aussi, la maîtrise des risques a pour but de se décliner à tous les niveaux de la Mutuelle.

Au titre de l'exercice 2023, le renforcement de la démarche au sein de la Mutuelle s'est concrétisé par les actions suivantes :

- La revue de la cartographie des risques existante avec tous les responsables de service en octobre 2023. Le Conseil d'Administration a validé la cartographie des risques lors de la séance du 14 décembre 2023.
- Rédaction et approbation d'une politique écrite de gestion des risques par le Conseil d'Administration lors de la séance du 14 décembre 2023.
- Clôture des recommandations de l'audit interne sur les missions d'audit jusqu'en 2019.

Le processus ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment* ou *Évaluation interne des risques et de la solvabilité*) de MLC MUTUELLE s'appuie sur une organisation spécifique, des dispositifs et outils appropriés à la taille de la structure. Le processus fait partie intégrante du système de gouvernance de la Mutuelle.

Le ratio de solvabilité minimum fixé par le Conseil d'administration en décembre 2023 est fixé à 200%.

Les Fonctions Clés travaillent en étroite collaboration et peuvent être amenées à se réunir pour faire le point sur des sujets pouvant impacter leurs différentes activités.

### **B.4. Système de Contrôle Interne**

La Dirigeante Opérationnelle est responsable du dispositif permanent de Contrôle interne.

Le Contrôle Interne est un processus mis en œuvre par l'ensemble des composantes de la Mutuelle (instances et opérationnels), destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- La réalisation, l'optimisation et la sécurisation des opérations ;
- La fiabilité des informations comptables et financières ;
- La surveillance et l'évaluation des risques, et la mise en place des emr (éléments de maîtrise des risques) ;
- La conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ainsi qu'aux directives internes ;
- La protection de la clientèle.

En termes d'objectifs, le Contrôle Interne au sein de la Mutuelle permet :

- D'optimiser l'efficacité de l'organisation et des processus ;
- De favoriser la transparence et la qualité de l'information financière ;
- De garantir le respect des lois et des règlements ;
- D'assurer la qualité des informations transmises à la gouvernance.

Le Contrôleur Interne assume les responsabilités de support en matière de gestion des risques. Les autres collaborateurs de l'organisme sont responsables du dispositif de contrôle de premier niveau sur leur périmètre d'activité.

Le Conseil d'Administration exerce une activité de surveillance sur le dispositif permanent de Contrôle Interne. Il a connaissance et valide le degré d'acceptation du risque de l'organisation après présentation des travaux par la fonction clé gestion des Risques.

La Direction Opérationnelle et le Conseil d'Administration s'assurent de la bonne application des lois, des règlements en vigueur ou des recommandations formulées par L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) ou le Commissaire aux Comptes dans l'exercice de sa mission relative au dispositif de Contrôle Interne.

Le dispositif de Contrôle Interne de la Mutuelle s'inscrit dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Les contrôles embarqués et réalisés au sein des systèmes d'information impactent des processus métier ciblés qui font l'objet d'une vigilance particulière :

- Traitement de l'intégration des flux (intégration et distribution) ;
- Gestion des activités métiers (Cotisations / Prestations) ;
- Activité commerciale.

## **B.5. Fonction Clé Conformité**

Le rôle de la Fonction Clé vérification de la Conformité consiste en :

- Veille juridique et transposition des évolutions réglementaires,
- Communication / Formation des collaborateurs ou entités sur les règles qui les concernent,
- Risques et contrôle permanent : s'assurer de l'application des règles –Supervision et reporting.

Les principales missions du responsable coordination conformité sont les suivantes :

- Recenser, coordonner et formaliser l'organisation de la coordination conformité, comportant une définition claire des responsabilités.
- Mettre en place un système de recensement et d'analyse des principaux risques de non-conformité identifiables au regard des objectifs de la mutuelle, et des procédures de gestion de ces risques, en

coordonnant et centralisant les travaux réalisés par les responsables de processus et la responsable du contrôle interne.

- S'assurer de la maîtrise des risques sur les domaines de conformité dans la Mutuelle :
  - o Rédiger le plan de conformité après avoir coordonné (et centralisé) la formalisation des plans de contrôle de conformité des services,
  - o Suivre les contrôles réalisés et réaliser certains tests complémentaires permettant de s'assurer de leur efficacité.
- Suivre les incidents de non-conformité avec le Contrôle Interne et en informer les organes de Direction.
- Etablir une liste des accords de sous-traitance<sup>7</sup>, s'assurer que les contrôles définis en collaboration avec le contrôle interne sont effectués et Analyser les résultats de ces contrôles et en informer la Fonction Clé Gestion des Risques pour la mise à jour des cartographies des risques.

Elle peut être invitée à participer à la Commission des Risques et au Comité Elargi.

Elle reporte ses travaux et avis aux Dirigeants Effectifs sous la forme de notes de synthèse et les informe des impacts des nouvelles dispositions réglementaires et leurs conséquences.

La fonction clé vérification de la conformité est détenue par la Direction opérationnelle.

## **B.6. Fonction clé Audit Interne**

L'objectif de la Fonction Clé Audit interne est de garantir une bonne maîtrise des activités et opérations de la Mutuelle, ainsi que de s'assurer de l'efficacité, de la pertinence et de la suffisance des processus en place. Il est du ressort du Responsable de la Fonction Clé Audit Interne de rendre compte des résultats des travaux au Comité d'audit et la commission des risques ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Le rôle de l'Audit interne consiste à réaliser à partir d'un plan pluriannuel d'audit des missions ciblées, dénommées missions d'audit. Le contrôle permanent des activités, couvert par le dispositif de contrôle interne, est distinct de l'audit interne. Les résultats et recommandations des missions d'audit interne sont intégrés dans le dispositif de contrôle interne que l'Audit interne est chargé de superviser.

Les missions d'Audit Interne sont externalisées auprès d'un Cabinet spécialisé.

La responsabilité de la Fonction clé Audit Interne est assurée par le Président du Comité d'audit.

## **B.7. Fonction clé actuariat**

Conformément à l'article 48 de la Directive Solvabilité II, la Fonction Clé Actuarielle a la charge de :

- coordonner le calcul des provisions techniques ;
- garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques ;
- apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques ;
- comparer les meilleures estimations aux observations empiriques ;
- informer l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques ;
- superviser le calcul des provisions techniques dans les cas visés à l'article 82 ; émettre un avis sur la politique globale de souscription ;

- émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ; et
- contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques visé à l'article 44, en particulier pour ce qui concerne la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital prévu au chapitre VI, sections 4 et 5, et pour ce qui concerne l'évaluation visée à l'article 45. »

Elle émet un avis sur la politique de souscription et de renouvellement des tarifs dans son rapport actuariel présenté aux Dirigeants Effectifs.

Elle réalise un suivi régulier de l'activité et diffuse par le service comptable en charge de la comptabilisation les tableaux de bord mensuel, le suivi de la PSAP et le reporting des placements.

Elle présente également aux Dirigeants Effectifs le rapport ORSA détaillant ses travaux, la quantification des scénarii, les plans de remédiation.

La Fonction clé Actuarielle produit annuellement un rapport reprenant l'ensemble de ses travaux à l'attention des Dirigeants Effectifs et du Conseil d'Administration.

La responsabilité de la Fonction clé Actuarielle est assurée par la Responsable Comptable de la Mutuelle. Les missions actuarielles sont externalisées auprès d'un Cabinet d'actuariat. La Mutuelle s'appuie sur l'expertise de ce cabinet pour l'accompagner sur les exigences relatives à Solvabilité II.

## **B.8. Sous-traitance**

La Mutuelle peut faire appel à des prestataires externes pour les besoins de son activité.

La mutuelle a identifié les missions sous-traitées suivantes :

- ASSIA, concentrateur de flux
- TESSI, éditeur de logiciel
- ECRITEL, sous-traitant de TESSI, hébergeur de données de santé (HDS)
- BEELIGHTED, sous-traitant de la fonction clé vérification de la conformité
- GROUPE Y, sous-traitant de la fonction clé audit interne
- COELIENCE, sous-traitant de la fonction clé actuarielle

## **B.9. Autres informations**

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la Mutuelle susceptible d'impacter le système de gouvernance, n'est à mentionner.

# **C. PROFIL DE RISQUE**

---

## **C.1. Risque de souscription**

Tout nouveau produit et toute nouvelle tarification est soumis au Comité de Conception et surveillance des produits, créé le 26 avril 2018, composé de la Direction Opérationnelle également Fonction Clé Conformité, du responsable de la Fonction clé Actuarielle, de la Direction Développement et du cabinet d'actuaire.

Suivant les sujets à l'ordre du jour, la DSI et la Responsable de gestion peuvent être associés.

Le Conseil d'Administration fixe l'évolution du tarif général des cotisations pour l'année à venir.

Cette tarification s'appuie notamment sur :

- Des prévisions économiques ainsi que sur des prévisions des coûts et des comportements de consommation ;
- Des informations de gestion et notamment le résultat technique des contrats ;

Le suivi du risque de souscription se fait sur la base des indicateurs suivants :

- Suivi du portefeuille
- Analyse des consommations par poste et par catégorie ;
- Suivi de l'évolution du rapport P/C global et des rapports P/C détaillés par contrat ;
- Evolution du coût du risque ;
- Apurement de la PPAP (Provisions pour Prestations A Payer).

## **C.2. Risque de marché**

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des cours des instruments financiers qui composent un portefeuille.

Ainsi, la Mutuelle veille par l'application de sa politique des placements, à préserver les fonds par une gestion de son portefeuille qui garantisse :

- Une protection de la valeur des actifs et la limitation des risques éventuels de perte en capital ;
- Un niveau de liquidités permettant de régler les prestations à échéance prévue ;
- Des choix de placements qui respectent les règles de diversification et de dispersion exigées ;
- La limitation du risque de concentration.

La gestion des placements de la Mutuelle respecte deux impératifs principaux conformément à ses objectifs de gestion saine et prudente et la bonne application de sa politique des placements :

- La nécessité de faire face à ses engagements
- La sécurité de ses actifs.

La mutuelle a mis en place deux délégations de pouvoir :

- Du trésorier vers la Responsable Comptable
- Du Conseil d'Administration vers la Direction opérationnelle

La mutuelle assure la gestion directe de l'ensemble de ses placements sans avoir recours à un délégataire. Le Service comptabilité édite chaque semaine un reporting de suivi des placements. La Mutuelle s'appuie également sur un cabinet conseil en gestion des placements qui établit un reporting mensuel.

La Direction Opérationnelle rend compte au Conseil d'Administration autant que de besoin et au moins une fois par an.

## **C.3. Risque de crédit**

Le risque de crédit est suivi par la Mutuelle.

Compte tenu de son activité, les éléments pouvant être à l'origine d'un risque de défaut envers la Mutuelle sont :

- Défaut de paiement de cotisations par les adhérents collectifs ou individuels ;
- Défaillance d'une contrepartie significative (banques au regard des liquidités détenues).

Afin de mieux maîtriser le risque de défaut de paiement des cotisations, MLC MUTUELLE dispose d'un service en charge du suivi des impayés de cotisations.

#### **C.4. Risque de liquidité**

MLC MUTUELLE prend toutes les mesures nécessaires pour tenir compte du risque de liquidité, tant à court terme qu'à long terme par l'analyse du caractère approprié de la composition des actifs, du point de vue de leur nature, de leur duration et de leur liquidité.

MLC MUTUELLE s'assure en permanence d'avoir un niveau de trésorerie suffisant et prudent pour pouvoir honorer l'ensemble de ses engagements. Un suivi particulier du montant des prestations réglées et provisionnées constitue un élément de surveillance du risque.

Les placements à court terme et les liquidités immédiates permettent à la Mutuelle de limiter ce risque.

#### **C.5. Risque opérationnel**

Le risque opérationnel de la Mutuelle correspond aux risques qui découlent de pertes dues à des transformations de l'organisation, des défauts de procédures, des membres du personnel ou des systèmes internes inadéquats ou défaillants, ou à des événements externes.

Les risques opérationnels identifiés sont systématiquement rattachés à des processus et des activités.

La formule standard intègre un module de risque au titre des risques opérationnels. Le calcul de ce module prend en compte « forfaitairement » toutes les sources possibles de risques opérationnels. Dans le cadre de l'ORSA et de la gestion de risques de la Mutuelle, le risque opérationnel est décliné en fonction des sous-risques suivants :

- Non-conformité
- Fraude externe aux prestations
- Risque d'insuffisance des opérations d'exécution de contrôle
- Système d'information
- Risque sous-traitance
- Risque de réputation
- Risque d'homme clé
- Risque fiscal et réglementaire
- Risque de gouvernance et stratégie

Pour chaque risque opérationnel identifié, deux évaluations sont réalisées :

- Risque brut : Risque susceptible d'affecter la réalisation des objectifs auxquels la Mutuelle est confrontée, en l'absence d'éléments de maîtrise (actions de contrôle) permettant d'atténuer la probabilité ou la gravité de l'impact.
- Risque net : Risque qui demeure et qui est susceptible d'affecter la réalisation des objectifs après la définition et la mise en œuvre des éléments de maîtrise par la première ligne de maîtrise (management opérationnel).

### **C.6. Autres risques importants**

Aucun autre risque important ou qualifié comme tel par la Mutuelle susceptible d'impacter le profil de risque n'est à mentionner.

### **C.7. Autres informations**

La Mutuelle se fait accompagner par un cabinet conseil en gestion des placements financiers afin de garantir ses obligations SII et suivre son SCR de marché (Capital de Solvabilité Requis).

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par MLC MUTUELLE susceptible d'impacter le profil de risque, n'est à mentionner.

## **D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE**

---

### **D.1. Principes Généraux**

MLC Mutuelle s'est appuyée sur le rapport de gestion et sur les états financiers pour valoriser ses actifs à la norme Solvabilité II.

MLC Mutuelle a confié la réalisation des travaux Solvabilité 2 au cabinet Coélicence qui s'appuie sur ses outils internes pour la réalisation des calculs et sur le logiciel « e-feeling » développé en mode SAAS par la société Invoke pour la transformation au format XBRL des états réglementaires et s'assurer du respect de la dernière taxonomie en vigueur.

Les spécifications techniques utilisées sont issues de la réglementation définie dans les textes suivants :

- La directive Solvabilité II du 25 novembre 2009 (2009/138/CE) ;
- La directive OMNIBUS II du 16 avril 2014 (2014/51/UE) ;
- Règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014 complétant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité II) ;
- La mise à jour de ce règlement délégué en vigueur depuis le 9 juillet 2019.
- Toutes autres orientations spécifiques communiquées par l'EIOPA ou par l'ACPR.

Aucun écart significatif par rapport à ces spécifications n'est à notifier, certains éléments ont été estimés par des méthodes simplifiées, en application du principe de proportionnalité. Les principes retenus pour la valorisation Solvabilité II sont les suivantes :



- La continuité d'activité ;
- L'indépendance des éléments du bilan ;
- Le principe d'équité.

Le bilan simplifié à la norme Solvabilité II de la Mutuelle est présenté ci-dessous :

<b>ACTIFS</b>	<b>Mode de valorisation</b>	<b>Source valorisation</b>	<b>Valeur Prudentielle</b>
Actifs incorporels	Valeur retenue à 0		0 k€
Immobilier d'exploitation	Expertise quinquennale actualisée annuellement	Expertise 2023	377 k€
Autres investissements	Valeur de marché	Valorisation gestionnaire actif	23 153 k€
Part des cessionnaires dans les Provisions Techniques	Valeur comptable	Comptabilité	0 k€
Impôts différés	Estimation extra-comptable	Bilan prudentiel	141 k€
Caisse et compte courant	Valeur nette comptable	Comptabilité	1 343 k€
Dépôts bancaires court terme	Valeur comptable	Comptabilité	0 k€
Créances nées d'opérations directes	Valeur comptable	Comptabilité	768 k€
Créances de réassurance	Valeur comptable	Comptabilité	0 k€
Autres créances	Valeur comptable	Comptabilité	862 k€
Autres actifs	Valeur nette comptable	Comptabilité	0 k€
			<b>26 644 k€</b>

<b>Passifs</b>	<b>Mode de valorisation</b>	<b>Source de valorisation</b>	<b>Valeur prudentielle</b>
Provisions techniques non vie	Best Estimate	Coélience	2 405 k€
Marge pour risque non vie	Estimation SCR futurs	Coélience	454 k€
Provisions techniques vie	Best Estimate	Coélience	22 k€
Marge pour risque vie	Estimation SCR futurs	Coélience	4 k€
Provisions pour risques et charges	Valeur nette comptable	Comptabilité	65 k€
Impôts différés passifs	Estimation extra-comptable	Bilan prudentiel	483 k€
Dette envers les établissements de crédits	Valeur nette comptable	Comptabilité	0 k€
Dettes nées d'opérations directes	Valeur nette comptable	Comptabilité	419 k€
Dettes nées d'opérations de réassurance	Valeur nette comptable	Comptabilité	0 k€
Autres dettes	Valeur nette comptable	Comptabilité	2 003 k€
Comptes de régularisation	Valeur retenue à 0		0 k€
			<b>4 855 k€</b>

## D.2. Actifs

### D.2.1. Actifs de placement

Le tableau suivant présente le récapitulatif et l'évolution des placements des exercices 2021 à 2023.

Les placements sont évalués en valeur de marché sous la norme Solvabilité II.

	Valeur prudentielle 2023	Valeur prudentielle 2022	Valeur prudentielle 2021	Evolution 2023 / 2022
Immobilier d'exploitation	377 k€	387 k€	431 k€	-2,60%
Immobilier hors exploitation	3 037 k€	1 987 k€	1 971 k€	52,85%
Participations	1 780 k€	1 640 k€	1 395 k€	8,55%
Obligations d'entreprises	1 135 k€	1 275 k€	1 458 k€	-11,00%
Organismes de placement collectif	5 121 k€	5 023 k€	5 624 k€	1,95%
Dépôts et équivalents de trésorerie	12 080 k€	13 182 k€	12 521 k€	-7,60%
<b>Global</b>	<b>23 530 k€</b>	<b>23 494 k€</b>	<b>23 400 k€</b>	<b>0,15%</b>

Le tableau ci-dessus intègre les actifs corporels d'exploitation qui sont considérés sous Solvabilité 2 comme de l'immobilier d'exploitation (130 k€ en 2023, 292 k€ en 2022 et 187 k€ en 2021).

La Mutuelle a transparisé ses actifs détenus au travers d'organismes de placement collectif conformément à la réglementation Solvabilité II. Seuls 103 k€ sont non transparisés puisqu'il s'agit de fonds de fonds. Ce montant représente 0,42% du portefeuille global.

L'ensemble des actifs financiers et immobiliers de la Mutuelle a été valorisé en valeur de marché pour les placements et en valeur nette comptable pour les autres actifs.

### D.2.2. Autres actifs

Au 31 décembre 2023, le tableau récapitulatif et l'évolution des autres actifs selon les normes prudentielles est fourni ci-dessous :

	Valeur prudentielle 2023	Valeur prudentielle 2022	Valeur prudentielle 2021	Evolution 2023 / 2022
Créances nées d'opérations directes	768 k€	684 k€	704 k€	12,30%
Créances de réassurance	0 k€	0 k€	1 k€	
Autres créances	862 k€	869 k€	913 k€	-0,80%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 343 k€	266 k€	699 k€	404,90%
Actifs d'impôts différés	141 k€	97 k€	349 k€	145,35%
<b>Global</b>	<b>3 144 k€</b>	<b>1 916 k€</b>	<b>2 666 k€</b>	<b>64,10%</b>

Les créances sont valorisées à leur valeur nette comptable car leurs échéances sont principalement inférieures à un an.

La trésorerie concerne les comptes courants et les caisses ; La variation du poste trésorerie s'explique par les arbitrages réalisés fin 2022. Les autres actifs correspondent uniquement à des charges constatées d'avance.

### D.2.3. Impôts différés actifs

Les impôts différés actifs proviennent de la différence entre la valeur fiscale et la valeur de réalisation des postes de passif du bilan.

FAMILLE	TYPE D'INVESTISSEMENTS	VALEUR NETTE COMPTABLE	VALEUR DE MARCHÉ	VALEUR FISCALE	ASSIETE IDA
PROVISIONS TECHNIQUES	Provision pour sinistres à payer frais de santé	2 285 k€	2 270 k€	2 285 k€	-15 k€
	Provision pour sinistres à payer naissance	4 k€	3 k€	4 k€	0 k€
	Provision pour participations aux bénéfiques naissance	19 k€	18 k€	19 k€	0 k€
	Réserve Générale CCN Coiffure	12 k€	11 k€	12 k€	0 k€
	Provision pour primes	0 k€	122 k€	0 k€	123 k€
	Marge de risque	0 k€	458 k€	0 k€	458 k€
	GLOBAL	2 320 k€	2 885 k€	2 320 k€	566 k€
	Provisions pour risques et charges	65 k€	65 k€	65 k€	0 k€
	Autres dettes	2 422 k€	2 422 k€	2 422 k€	0 k€
	GLOBAL	2 487 k€	2 487 k€	2 487 k€	0 k€
TOTAL		<b>4 806 k€</b>	<b>5 372 k€</b>	<b>4 806 k€</b>	<b>566 k€</b>

Les impôts différés actifs sont calculés au taux de 25,00% soit 141 k€.

## D.3. Provisions techniques

### D.3.1. Principales hypothèses

#### D.3.1.1 La courbe des taux

La courbe des taux officielle publiée par l'EIOPA a été utilisée pour la mise en œuvre des évaluations prudentielles, notamment l'actualisation des provisions techniques. La courbe des taux utilisée au 31 décembre 2023 est la courbe des taux sans correction pour volatilité (Volatility Adjustment en anglais, d'où VA).

#### D.3.1.2 Les provisions techniques

Conformément à la directive Solvabilité II (article 76), la valeur des provisions techniques correspond au montant actualisé que MLC Mutuelle devrait payer si elle transférait son activité à une autre structure.

La valeur des provisions techniques est égale à la somme de la meilleure estimation et de la marge pour risque (article 77 de la directive Solvabilité II).

La meilleure estimation des provisions techniques correspond à la moyenne pondérée par la probabilité de survenance des flux futurs de trésorerie actualisés, en tenant compte de toutes les entrées et sorties de trésorerie nécessaires pour faire face aux engagements jusqu'à la fin des contrats en portefeuille.

L'ensemble des flux entrants et sortants pris en compte sont :

- flux entrants : correspond aux cotisations,
- flux sortants : prestations par année de survenance, frais de gestion.

Les risques « Frais de soins » et « Naissance » assurés par la Mutuelle étant court, la méthode retenue pour l'estimation des flux futurs est la méthode Chain Ladder sur les triangles de règlements.

### D.3.1.3 La marge pour risque

L'article 77 de la directive 2009/138/CE définit la marge pour risque comme un montant de provisions complémentaires à la meilleure estimation des provisions techniques, calculé de telle manière que le montant total de provisions inscrit au bilan corresponde à celui qu'exigerait une tierce personne pour honorer les engagements à la charge de l'assureur. La marge pour risque est évaluée par la méthode du « coût du capital ».

Le coût du capital retenu est de 6% par an.

En accord avec les spécifications techniques de l'EIOPA, les SCR projetés sont l'agrégation des modules suivants, le SCR de marché étant supposé diversifiable :

- SCR de souscription, y compris catastrophe ;
- SCR de défaut ;
- SCR opérationnel.

### D.3.2. Résultats

Au 31 décembre 2023, le tableau récapitulatif et l'évolution des provisions techniques, selon les normes prudentielles est présenté ci-dessous :

Provisions techniques	Valeur prudentielle 2023	Valeur prudentielle 2022	Valeur prudentielle 2021	Evolution 2023 / 2022
BE de sinistres	2 305 k€	1 920 k€	2 152 k€	20,00%
BE de primes	122 k€	-23 k€	874 k€	630,00%
Marge de risque	458 k€	424 k€	440 k€	8,00%
<b>TOTAL</b>	<b>2 885 k€</b>	<b>2 322 k€</b>	<b>3 465 k€</b>	<b>-24,25%</b>

Le Best Estimate de sinistres (BE de sinistres) dans le bilan prudentiel correspond à la provision pour prestations à payer (PPAP) dans le bilan comptable. La marge pour risque est quant à elle spécifique aux normes Solvabilité II.

La Mutuelle constate un écart non significatif entre le BE de sinistres et la PPAP. En effet sous Solvabilité II et dans le bilan social, c'est la méthode Chain Ladder qui est appliquée.

Le Best Estimate de primes correspond à la projection du résultat technique sur la survenance 2023 et les 2 premiers mois de 2024. Cette projection est associée aux contrats en portefeuille au 31 décembre 2023.

Le BE de primes diminue du fait d'une anticipation d'un résultat technique légèrement positif au titre de la survenance 2023 et des deux premiers mois de 2024.

## D.4. Autres passifs

### D.4.1. Autres passifs

Au 31 décembre 2023, le tableau récapitulatif et l'évolution des autres passifs, selon les normes prudentielles est fourni ci-dessous :

	Valeur prudentielle 2023	Valeur prudentielle 2022	Valeur prudentielle 2021	Evolution 2023 / 2022
Provisions pour risques et charges	65 k€	68 k€	22 k€	-4,50%
Impôts différés passifs	483 k€	449 k€	527 k€	-7,55%
Dettes nées d'opérations directes	419 k€	455 k€	490 k€	-7,60%
Autres dettes	2 003 k€	1 672 k€	2 029 k€	19,80%
Global	2 970 k€	2 643 k€	3 068 k€	12,35%

- Dettes nées d'opérations d'assurance

Les dettes nées d'opérations d'assurance sont maintenues pour leur valeur nette comptable car les dettes sont inférieures à un an. Elles correspondent aux cotisations perçues des adhérents pour l'année suivante.

- Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)

Les autres dettes ont également une échéance inférieure à un an, elles correspondent aux dettes de personnel, aux dettes envers l'Etat et les organismes sociaux et aux dettes fournisseurs. Elles sont valorisées à leur valeur comptable dans le bilan Solvabilité II.

### D.4.2. Impôts différés passifs

Les impôts différés passifs proviennent de la différence entre valeur fiscale et valeur de réalisation des postes d'actifs du bilan.

FAMILLE	TYPE D'INVESTISSEMENTS	VALEUR NETTE COMPTABLE	VALEUR DE MARCHÉ	VALEUR FISCALE	ASSIETE IDP
PLACEMENTS FINANCIERS	Immeuble Saint Jean de Mont	89 k€	1 927 k€	89 k€	1 838 k€
	Immeuble Grand Quevilly	140 k€	165 k€	140 k€	25 k€
	Immeuble Landemont	79 k€	82 k€	79 k€	3 k€
	EUROVALYS	443 k€	425 k€	443 k€	-18 k€
	PRIMOVIE	454 k€	455 k€	454 k€	1 k€
	PFO2	269 k€	230 k€	269 k€	-40 k€
	Obligations en direct	1 215 k€	1 135 k€	1 215 k€	-80 k€
	Fonds d'investissements	4 800 k€	5 121 k€	5 121 k€	0 k€
	Participations	1 225 k€	1 780 k€	1 225 k€	555 k€
	Contrats de capitalisation	3 245 k€	3 269 k€	3 245 k€	24 k€
	Livret et CAT	8 667 k€	8 640 k€	8 667 k€	-27 k€
	Dépôts et prêts	171 k€	171 k€	171 k€	0 k€
	Avoirs en banque, CCP et caisse	1 343 k€	1 343 k€	1 343 k€	0 k€
	GLOBAL	22 140 k€	24 743 k€	22 461 k€	2 282 k€
	AUTRES ACTIFS	Créances	1 630 k€	1 630 k€	1 630 k€
Actifs corporels d'exploitation		130 k€	130 k€	130 k€	0 k€
Actifs incorporels		210 k€	0 k€	210 k€	-210 k€
Comptes de régularisation		142 k€	0 k€	142 k€	-142 k€
GLOBAL		2 111 k€	1 760 k€	2 111 k€	-351 k€
TOTAL		24 254 k€	26 503 k€	24 572 k€	1 931 k€

Les impôts différés passifs sont ensuite calculés au taux de 25,00% soit 483 k€.

La position nette d'impôts différés est de 341 k€.

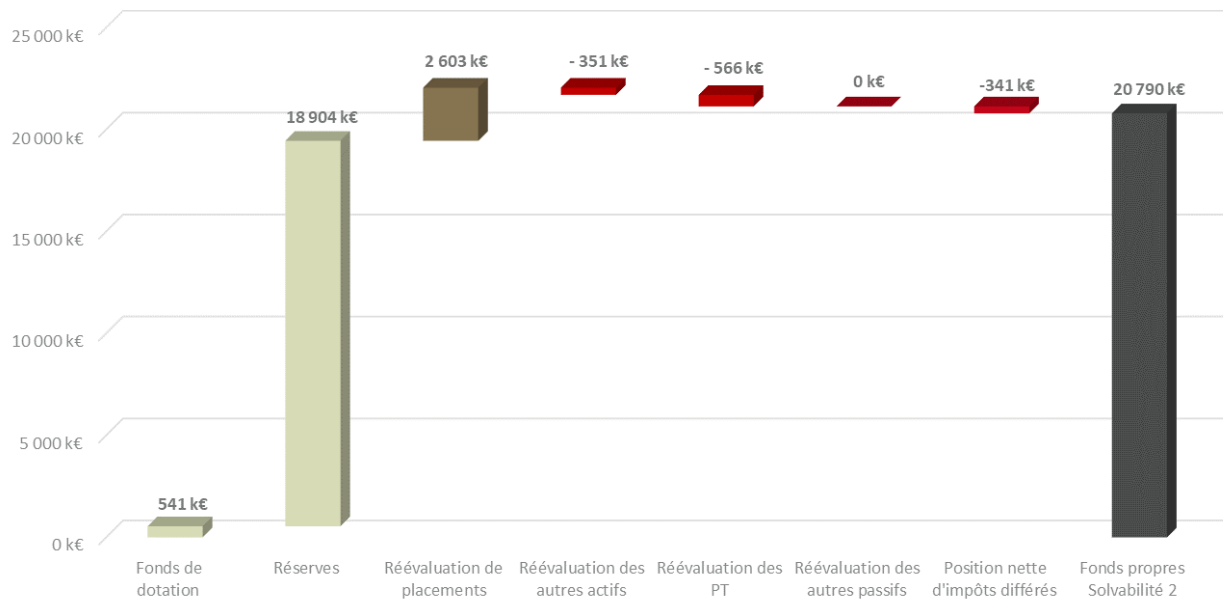
## E. GESTION DU CAPITAL

### E.1. Fonds propres

Les fonds propres Solvabilité II sont calculés par la différence entre l'actif et le passif tels que développée dans la partie précédentes (D). Ils se décomposent de la manière suivante :

Fonds propres	Valeur prudentielle 2023	Valeur prudentielle 2022	Valeur prudentielle 2021	Evolution 2023 / 2022
Fonds propres comptables	19 445 k€	19 240 k€	18 673 k€	1,05%
Revalorisation des FP	1 345 k€	1 199 k€	846 k€	12,20%
<b>Fonds propres prudentiels</b>	<b>20 790 k€</b>	<b>20 439 k€</b>	<b>19 519 k€</b>	<b>1,70%</b>

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des fonds propres entre la valeur comptable et la valeur prudentielle.



Les fonds propres sont classés suivant trois niveaux en fonction de leur disponibilité (articles 69 à 79 du règlement délégué 2015/35). Les articles 80 à 82 de ce même règlement fixent des limites en fonction des différents niveaux de fonds propres pour la couverture du SCR et du MCR. Les fonds propres de la Mutuelle connaissent une évolution par rapport à 2021 en raison du résultat excédentaire de l'exercice et en raison de la forte diminution du Best Estimate de primes.

Tableau de répartition des Fonds Propres	Valeur prudentielle 2022	Valeur prudentielle 2022	Valeur prudentielle 2021	Evolution 2023 / 2022
Tiers 1	20 790 k€	20 439 k€	19 519 k€	1,70%
Tiers 2	0 k€	0 k€	0 k€	
Tiers 3	0 k€	0 k€	0 k€	

## E.2. SCR et MCR

### E.2.1. Evolution des SCR et MCR

Le capital de solvabilité requis est calculé en application des spécifications techniques définies dans la réglementation Européenne. Il détermine le capital cible nécessaire pour absorber les différents chocs provoqués par des événements imprévus.

La répartition du Capital de solvabilité requis (SCR) et les variations entre 2022 et 2023 sont représentées dans le tableau ci-dessous :

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023	Evolution 2022 -> 2023
Solvency Capital Requirement	7 662 k€	7 020 k€	7 283 k€	642 k€
Ajustements pour Impôts Différés	-341 k€	-351 k€	-193 k€	10 k€
Risque opérationnel	836 k€	797 k€	779 k€	39 k€
Basic Solvency Capital Requirement	7 167 k€	6 574 k€	6 697 k€	593 k€
Effet diversification	-2 340 k€	-2 179 k€	-2 308 k€	-161 k€
Somme des risques	9 507 k€	8 753 k€	9 005 k€	754 k€
Risque de marché	2 410 k€	2 112 k€	2 344 k€	298 k€
Risque de défaut de contrepartie	1 629 k€	1 650 k€	1 735 k€	-21 k€
Risque de souscription vie	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Risque de souscription santé	5 468 k€	4 990 k€	4 926 k€	478 k€
Risque de souscription non vie	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres comptables	19 445 k€	19 240 k€	18 673 k€	205 k€
Fonds propres prudentiels	20 790 k€	20 439 k€	19 519 k€	351 k€

Le MCR est égal à 4 000 k€.

Il se détermine en 3 étapes :

- Le MCR linéaire pour les activités « frais de soins » est égal à 4,7 % des cotisations + 4,7 % des provisions techniques Solvabilité II ;
- Le MCR linéaire pour les activités « naissance » est égal à 2,1 % des provisions techniques Solvabilité II ;
- Le MCR doit être compris entre 25 % et 45 % du SCR ;
- Le MCR ne doit pas être inférieur à 4 000 k€ pour la Mutuelle en raison de son agrément mixte vie et non-vie.

### E.2.2.Taux de couverture du SCR et MCR

Le taux de couverture du SCR est en baisse entre 2022 et 2023 du fait d'une augmentation du SCR et principalement des SCR de marché et de souscription.

Le SCR de marché augmente du fait de l'évolution de l'exposition aux marchés financiers. Le SCR de souscription augmente du fait d'une exposition plus importante au risque de souscription (liée à la dérive de la sinistralité importante constatée sur 2023 et à l'évolution des cotisations nécessaire pour faire face à cette dérive).



### E.2.3. Evolutions des différents SCR

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Evolution 2022 -> 2023
Fonds propres comptables	19 445 k€	19 240 k€	18 673 k€	205 k€
Fonds propres prudentiels	20 790 k€	20 439 k€	19 519 k€	351 k€
Taux de couverture du SCR	271,30%	291,15%	268,00%	-19,85%
Taux de couverture du MCR	519,75%	511,00%	527,55%	8,75%

#### E.2.3.1 SCR de marché

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Evolution 2022 -> 2023
RISQUE DE MARCHÉ	2 410 k€	2 112 k€	2 344 k€	298 k€
Effet diversification	-1 222 k€	-1 052 k€	-1 080 k€	-170 k€
Somme des risques	3 632 k€	3 165 k€	3 424 k€	468 k€
Risque de taux d'intérêt	158 k€	93 k€	135 k€	65 k€
Risque action	1 312 k€	989 k€	1 132 k€	323 k€
Risque immobilier	821 k€	855 k€	901 k€	-34 k€
Risque de spread	180 k€	190 k€	369 k€	-11 k€
Risque de change	137 k€	102 k€	101 k€	36 k€
Risque de concentration	1 025 k€	936 k€	786 k€	88 k€

Le SCR de marché augmente de 298 k€ entre le 31/12/2022 et le 31/12/2023 :

- Le SCR Immobilier diminue de 34 k€ en raison de la valeur du marché des immeubles détenus en direct ou via les SCPI dont la valeur de marché diminue.
- Les SCR Spread et taux d'intérêt correspondent à la variation des taux des obligations entre deux clôtures, agrégée en fonction de la notation et de la durée (maturité) de l'obligation. Le SCR de taux augmente de 65 k€ et le SCR de spread diminue de 11 k€. Ces variations sont liées à la variation de la courbe des taux principalement.
- Le SCR de concentration se calcule sur tout le portefeuille, sauf la trésorerie. Ce SCR augmente de 88 k€.
- Le SCR Action est dissocié en action Type 1 et en action Type 2 :
  - Type 1 : Actions cotées sur les différents marchés + OPCVM Actions
  - Type 2 : Actions non cotées

Le SCR Action augmente de 323 k€. L'exposition aux actions augmente du fait notamment de l'achat par certains OPCVM de forward et futures et le taux de risque augmente (passage de 35,98% ou 45,98% à 40,46% ou 50,46%).

### E.2.3.2 SCR défaut

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Evolution 2022 -> 2023
RISQUE DE DEFAUT DE CONTREPARTIE	1 629 k€	1 650 k€	1 735 k€	-21 k€
Effet diversification	106 k€	109 k€	111 k€	215 k€
Somme des risques	1 735 k€	1 759 k€	1 846 k€	-23 k€
Risque de défaut de contrepartie de type 1	1 059 k€	1 060 k€	1 161 k€	-1 k€
Risque de défaut de contrepartie de type 2	677 k€	699 k€	685 k€	-22 k€

Le SCR Défaut est décomposé en deux sous-modules :

- Le Défaut Type 1 correspond aux risques de défaut en fonction de la trésorerie et dépôts détenus ;
- Le Défaut Type 2 représente les créances long terme.

Les SCR Défaut diminue de 21 k€ par rapport à 2022 et s'explique principalement par une diminution du risque de type 2 de 22 k€.

### E.2.3.3 SCR Santé

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Evolution 2022 -> 2023
Risque de souscription santé	5 468 k€	4 990 k€	4 926 k€	478 k€
Effet diversification	-160 k€	-146 k€	-106 k€	-14 k€
Somme des risques	5 628 k€	5 136 k€	5 032 k€	492 k€
Santé SLT - Risque de souscription	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Santé Non SLT - Risque de souscription	5 410 k€	4 937 k€	4 889 k€	473 k€
Santé - Risque catastrophe	218 k€	200 k€	143 k€	19 k€

Le SCR Santé correspond à l'activité de la Mutuelle. Ce SCR est en augmentation de 64 k€, du fait d'une progression de l'activité.

### E.2.3.4 SCR Opérationnel

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Evolution 2022 -> 2023
Risque opérationnel	836 k€	797 k€	779 k€	39 k€

Le risque opérationnel de la Mutuelle correspond aux risques qui découlent de pertes dues à des procédures, des membres du personnel ou des systèmes internes inadéquats ou défaillants, ou à des événements externes.

Il se calcul en fonction des cotisations et des provisions. Le risque opérationnel augmente de 39 k€ puisque les cotisations ont légèrement augmentées.

### E.2.3.5 Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Evolution 2022 -> 2023
Ajustements pour Impôts Différés	-341 k€	-351 k€	-193 k€	+10 k€

Le détail du calcul des impôts différés a été détaillé ci-dessus.

### E.2.3.6 BSCR : Capital de Solvabilité Requis de base

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Evolution 2021 -> 2022
Basic Solvency Capital Requirement	7 167 k€	6 574 k€	6 697 k€	593 k€
Effet diversification	-2 340 k€	-2 179 k€	-2 308 k€	-161 k€
Somme des risques	9 507 k€	8 753 k€	9 005 k€	754 k€

Il correspond à l'agrégation des montants obtenus pour faire face aux différents risques identifiés dans les sous-modules qui le composent.

### E.3. Différence entre formule standard et modèle interne

MLC Mutuelle, appliquant la formule standard, n'est donc pas concernée par les méthodes de valorisations alternatives.

## F. CONCLUSION

---

MLC Mutuelle a respecté les exigences de minimum de capital requis (MCR) et de capital de solvabilité requis (SCR) sur la période de référence. En effet, les taux de couverture de ses capitaux requis par les fonds propres Solvabilité II éligibles sont supérieurs à 100 % et respectent le ratio de solvabilité cible fixé par le Conseil d'Administration.

## G. ANNEXES : QRT (en €)

Les états quantitatifs requis par le règlement d'exécution de l'Union Européenne n°2015/2452 de la Commission du 02 décembre 2015 sont tous exprimés en milliers d'euros.

### S.02.01.02 Bilan Prudentiel

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
<b>Assets</b>			
Goodwill	R0010		
Deferred acquisition costs	R0020		
Intangible assets	R0030	0,00	209 526,67
Deferred tax assets	R0040	141 414,04	
Pension benefit surplus	R0050		
Property, plant & equipment held for own use	R0060	376 806,15	348 181,74
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	23 152 826,81	20 578 656,29
Property (other than for own use)	R0080	3 037 196,58	1 256 099,89
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	220 129,00	220 129,00
Equities	R0100	1 560 005,16	1 004 651,07
Equities - listed	R0110		
Equities - unlisted	R0120	1 560 005,16	1 004 651,07
Bonds	R0130	1 134 576,18	1 214 870,05
Government Bonds	R0140		
Corporate Bonds	R0150	1 134 576,18	1 214 870,05
Structured notes	R0160		
Collateralised securities	R0170		
Collective Investments Undertakings	R0180	5 120 989,11	4 800 226,11
Derivatives	R0190		
Deposits other than cash equivalents	R0200	12 079 930,78	12 082 680,17
Other investments	R0210		
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220		
Loans and mortgages	R0230	0,00	0,00
Loans on policies	R0240		
Loans and mortgages to individuals	R0250		
Other loans and mortgages	R0260		
Reinsurance recoverables from:	R0270	0,00	0,00
Non-life and health similar to non-life	R0280	0,00	0,00
Non-life excluding health	R0290		
Health similar to non-life	R0300		
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	0,00	0,00
Health similar to life	R0320		
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330		
Life index-linked and unit-linked	R0340		
Deposits to cedants	R0350		
Insurance and intermediaries receivables	R0360	768 024,31	768 024,31
Reinsurance receivables	R0370		
Receivables (trade, not insurance)	R0380	862 094,98	862 094,98
Own shares (held directly)	R0390		
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400		
Cash and cash equivalents	R0410	1 343 196,50	1 343 196,50
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	0,00	141 703,34
<b>Total assets</b>	<b>R0500</b>	<b>26 644 362,79</b>	<b>24 251 383,83</b>

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
<b>Liabilities</b>			
Technical provisions – non-life	R0510	2 859 436,41	2 297 016,77
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520	0,00	
Technical provisions calculated as a whole	R0530		
Best Estimate	R0540		
Risk margin	R0550		
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	2 859 436,41	2 297 016,77
Technical provisions calculated as a whole	R0570		
Best Estimate	R0580	2 405 493,96	
Risk margin	R0590	453 942,45	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	25 837,60	22 601,08
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	0,00	
Technical provisions calculated as a whole	R0620		
Best Estimate	R0630		
Risk margin	R0640		
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	25 837,60	22 601,08
Technical provisions calculated as a whole	R0660		
Best Estimate	R0670	21 735,82	
Risk margin	R0680	4 101,78	
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690	0,00	
Technical provisions calculated as a whole	R0700		
Best Estimate	R0710		
Risk margin	R0720		
Other technical provisions	R0730		
Contingent liabilities	R0740		
Provisions other than technical provisions	R0750	65 001,88	65 001,88
Pension benefit obligations	R0760		
Deposits from reinsurers	R0770		
Deferred tax liabilities	R0780	482 700,49	
Derivatives	R0790		
Debts owed to credit institutions	R0800		
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810		
Insurance & intermediaries payables	R0820	419 237,80	419 237,80
Reinsurance payables	R0830	2 002 450,13	2 002 450,13
Payables (trade, not insurance)	R0840		
Subordinated liabilities	R0850	0,00	0,00
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860		
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870		
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880		
<b>Total liabilities</b>	<b>R0900</b>	<b>5 854 664,32</b>	<b>4 806 307,66</b>
<b>Excess of assets over liabilities</b>	<b>R1000</b>	<b>20 789 698,47</b>	<b>19 445 076,17</b>

S.05.01.02 Primes, Sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)					Total
	Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	
<b>Premiums written</b>						
Gross - Direct Business	R0110	27 723 927,32				27 723 927,32
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120					
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130					
Reinsurers' share	R0140					
Net	R0200	27 723 927,32				27 723 927,32
<b>Premiums earned</b>						
Gross - Direct Business	R0210	27 723 927,32				27 723 927,32
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220					
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230					
Reinsurers' share	R0240					
Net	R0300	27 723 927,32				27 723 927,32
<b>Claims incurred</b>						
Gross - Direct Business	R0310	23 416 049,86				23 416 049,86
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320					
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330					
Reinsurers' share	R0340					
Net	R0400	23 416 049,86				23 416 049,86
<b>Expenses incurred</b>	R0550	4 358 764,15				4 358 764,15
<b>Administrative expenses</b>						
Gross - Direct Business	R0610	416 741,99				416 741,99
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0620					
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0630					
Reinsurers' share	R0640					
Net	R0700	416 741,99				416 741,99
<b>Investment management expenses</b>						
Gross - Direct Business	R0710					
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0720					
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0730					
Reinsurers' share	R0740					
Net	R0800					
<b>Claims management expenses</b>						
Gross - Direct Business	R0810	616 261,38				616 261,38
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0820					
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0830					
Reinsurers' share	R0840					
Net	R0900	616 261,38				616 261,38
<b>Acquisition expenses</b>						
Gross - Direct Business	R0910	1 094 621,77				1 094 621,77
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0920					
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0930					
Reinsurers' share	R0940					
Net	R1000	1 094 621,77				1 094 621,77
<b>Overhead expenses</b>						
Gross - Direct Business	R1010	2 231 139,01				2 231 139,01
Gross - Proportional reinsurance accepted	R1020					
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1030					
Reinsurers' share	R1040					
Net	R1100	2 231 139,01				2 231 139,01
<b>Balance - other technical expenses/income</b>	R1210					94 677,37
<b>Total technical expenses</b>	R1300					4 453 441,52

	Line of Business for: life insurance obligations				Life reinsurance obligations		Total
	Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Health reinsurance	Life reinsurance	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0270	C0280	C0300
<b>Premiums written</b>							
Gross	R1410			64 044,52			64 044,52
Reinsurers' share	R1420						
Net	R1500			64 044,52			64 044,52
<b>Premiums earned</b>							
Gross	R1510			64 044,52			64 044,52
Reinsurers' share	R1520						
Net	R1600			64 044,52			64 044,52
<b>Claims incurred</b>							
Gross	R1610			64 734,31			64 734,31
Reinsurers' share	R1620						
Net	R1700			64 734,31			64 734,31
<b>Expenses incurred</b>	R1900			9 910,21			9 910,21
<b>Administrative expenses</b>							
Gross	R1910			962,06			962,06
Reinsurers' share	R1920						
Net	R2000			962,06			962,06
<b>Investment management expenses</b>							
Gross	R2010						
Reinsurers' share	R2020						
Net	R2100						
<b>Claims management expenses</b>							
Gross	R2110			1 264,20			1 264,20
Reinsurers' share	R2120						
Net	R2200			1 264,20			1 264,20
<b>Acquisition expenses</b>							
Gross	R2210			2 529,51			2 529,51
Reinsurers' share	R2220						
Net	R2300			2 529,51			2 529,51
<b>Overhead expenses</b>							
Gross	R2310			5 154,44			5 154,44
Reinsurers' share	R2320						
Net	R2400			5 154,44			5 154,44
<b>Balance - other technical expenses/income</b>	R2510						
<b>Total technical expenses</b>	R2600						9 910,21
<b>Total amount of surrenders</b>	R2700						

#### S.05.02.01 Primes, Sinistres et dépenses par pays

La Mutuelle commercialise ses produits uniquement en France.  
Ainsi, cet état n'est pas renseigné.

S.12.01.02 Provisions techniques pour les garanties Vie ou Santé SLT

		Other life insurance			Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligation other than health insurance obligations	Total (Life other than health insurance, incl. Unit-Linked)
		Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees			
		C0060	C0070	C0080	C0090	C0150
Technical provisions calculated as a whole	R0010					
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0020					
<b>Technical provisions calculated as a sum of BE and RM</b>						
<b>Best Estimate</b>						
Gross Best Estimate	R0030		21 735,82			21 735,82
Total recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0040					
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Re) before adjustment for expected losses	R0050					
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0060					
Recoverables from Finite Re before adjustment for expected losses	R0070					
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080					
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re	R0090		21 735,82			21 735,82
Risk Margin	R0100	4 101,78				4 101,78
<b>Amount of the transitional on Technical Provisions</b>						
Technical Provisions calculated as a whole	R0110					
Best estimate	R0120					
Risk margin	R0130					
Technical provisions - total	R0200	25 837,60				25 837,60
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0210	25 837,60				25 837,60
Best Estimate of products with a surrender option	R0220					
<b>Gross BE for Cash flow</b>						
<b>Cash out-flows</b>						
Future guaranteed and discretionary benefits	R0230	60 081,00				60 081,00
Future guaranteed benefits	R0240					
Future discretionary benefits	R0250					
Future expenses and other cash out-flows	R0260	11 897,70				11 897,70
<b>Cash in-flows</b>						
Future premiums	R0270	77 289,99				77 289,99
Other cash in-flows	R0280	0,00				0,00
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations	R0290	0,0000				
Surrender value	R0300	0,00				0,00
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0310	0,00				0,00
Technical provisions without transitional on interest rate	R0320	25 837,60				25 837,60
Best estimate subject to volatility adjustment	R0330	0,00				0,00
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0340	25 837,60				25 837,60
Best estimate subject to matching adjustment	R0350	0,00				0,00
Technical provisions without matching adjustment and without all the others	R0360	25 837,60				25 837,60



S17.01.02 : Provisions techniques pour les garanties Non Vie

		Segmentation for:					Total Non-Life obligation C0180
		Direct business and accepted proportional reinsurance					
		Medical expense insurance C0020	Income protection insurance C0030	Workers' compensation insurance C0040	Motor vehicle liability insurance C0050	Other motor insurance C0060	
<b>Technical provisions calculated as a whole</b>	R0010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Direct business	R0020						0,00
Accepted proportional reinsurance business	R0030						0,00
Accepted non-proportional reinsurance	R0040						0,00
<b>Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole</b>	R0050						0,00
<b>Technical provisions calculated as a sum of BE and RM</b>							
<b>Best estimate</b>							
<b>Premium provisions</b>							
Gross - Total	R0060	123 430,72	0,00	0,00	0,00	0,00	123 430,72
Gross - direct business	R0070	123 430,72					123 430,72
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0080						0,00
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0090						0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0100	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	R0110						0,00
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0120						0,00
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses	R0130						0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140						0,00
<b>Net Best Estimate of Premium Provisions</b>	R0150	123 430,72	0,00	0,00	0,00	0,00	123 430,72
<b>Claims provisions</b>							
Gross - Total	R0160	2 282 063,24	0,00	0,00	0,00	0,00	2 282 063,24
Gross - direct business	R0170	2 282 063,24					2 282 063,24
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0180						0,00
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0190						0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0200	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	R0210						0,00
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0220						0,00
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses	R0230						0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240						0,00
<b>Net Best Estimate of Claims Provisions</b>	R0250	2 282 063,24	0,00	0,00	0,00	0,00	2 282 063,24
Total Best estimate - gross	R0260	2 405 493,96	0,00	0,00	0,00	0,00	2 405 493,96
Total Best estimate - net	R0270	2 405 493,96	0,00	0,00	0,00	0,00	2 405 493,96
Risk margin	R0280	453 942,45	0,00	0,00	0,00	0,00	453 942,45
<b>Amount of the transitional on Technical Provisions</b>							
TP as a whole	R0290						0,00
Best estimate	R0300						0,00
Risk margin	R0310						0,00
<b>Technical provisions - total</b>							
Technical provisions - total	R0320	2 859 436,41	0,00	0,00	0,00	0,00	2 859 436,41
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0340	2 859 436,41	0,00	0,00	0,00	0,00	2 859 436,41
<b>Line of Business: further segmentation (Homogeneous Risk Groups)</b>							
Premium provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0350						
Claims provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0360						
<b>Cash-flows of the Best estimate of Premium Provisions (Gross)</b>							
<b>Cash out-flows</b>							
Future benefits and claims	R0370	29 299 807,31					29 299 807,31
Future expenses and other cash-out flows	R0380	5 361 688,83					5 361 688,83
<b>Cash in-flows</b>							
Future premiums	R0390	34 483 771,58					34 483 771,58
Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	R0400	0,00					0,00
<b>Cash-flows of the Best estimate of Claims Provisions (Gross)</b>							
<b>Cash out-flows</b>							
Future benefits and claims	R0410	2 230 668,80					2 230 668,80
Future expenses and other cash-out flows	R0420	54 389,60					54 389,60
<b>Cash in-flows</b>							
Future premiums	R0430	0,00					0,00
Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	R0440	0,00					0,00
<b>Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations</b>							
	R0450	1,0000					1,0000
<b>Best estimate subject to transitional of the interest rate</b>							
Technical provisions without transitional on interest rate	R0460	0,00					0,00
Best estimate subject to volatility adjustment	R0470	2 405 493,96					2 405 493,96
Best estimate subject to volatility adjustment	R0480	0,00					0,00
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0490	2 405 493,96					2 405 493,96

## S.19.01.21 Triangles de développement pour l'assurance Non Vie

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Prior	R0100									
N-14	R0110									
N-13	R0120									
N-12	R0130									
N-11	R0140									
N-10	R0150									
N-9	R0160									
N-8	R0170	18 452 065,94	1 463 863,84	8 297,57	315,28	637,85	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	18 609 572,07	1 687 671,03	10 259,73	227,85	70,57	21,70	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	18 742 402,19	1 600 475,90	12 724,00	2 029,00	0,00	13,50	0,00		
N-5	R0200	17 361 656,55	1 724 489,73	23 930,35	-1 319,28	-636,55	0,00			
N-4	R0210	18 170 629,55	1 867 934,42	41 441,05	613,24	-6 520,78				
N-3	R0220	18 029 690,44	1 454 139,65	15 015,94	1 941,66					
N-2	R0230	20 657 073,41	1 624 884,10	31 113,64						
N-1	R0240	20 296 835,82	1 634 715,39							
N	R0250	21 170 380,24								

Reinsurance Recoveries received (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8
		C0600	C0610	C0620	C0630	C0640	C0650	C0660	C0670	C0680
Prior	R0300									
N-14	R0310									
N-13	R0320									
N-12	R0330									
N-11	R0340									
N-10	R0350									
N-9	R0360									
N-8	R0370									
N-7	R0380									
N-6	R0390									
N-5	R0400									
N-4	R0410									
N-3	R0420									
N-2	R0430									
N-1	R0440									
N	R0450									

Net Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8
		C1200	C1210	C1220	C1230	C1240	C1250	C1260	C1270	C1280
Prior	R0500									
N-14	R0510	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0520	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0530	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0540	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0550	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0560	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0570	18 452 065,94	1 463 863,84	8 297,57	315,28	637,85	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0580	18 609 572,07	1 687 671,03	10 259,73	227,85	70,57	21,70	0,00	0,00	0,00
N-6	R0590	18 742 402,19	1 600 475,90	12 724,00	2 029,00	0,00	13,50	0,00		
N-5	R0600	17 361 656,55	1 724 489,73	23 930,35	-1 319,28	-636,55	0,00			
N-4	R0610	18 170 629,55	1 867 934,42	41 441,05	613,24	-6 520,78				
N-3	R0620	18 029 690,44	1 454 139,65	15 015,94	1 941,66					
N-2	R0630	20 657 073,41	1 624 884,10	31 113,64						
N-1	R0640	20 296 835,82	1 634 715,39							
N	R0650	21 170 380,24								

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)

		In Current year		Sum of all years (cumulative)
		C0170	C0180	
Prior	R0100	0,00		0,00
N-14	R0110	0,00		0,00
N-13	R0120	0,00		0,00
N-12	R0130	0,00		0,00
N-11	R0140	0,00		0,00
N-10	R0150	0,00		0,00
N-9	R0160	0,00		0,00
N-8	R0170	0,00		19 925 180,48
N-7	R0180	0,00		20 307 822,95
N-6	R0190	0,00		20 357 644,59
N-5	R0200	0,00		19 108 120,80
N-4	R0210	-6 520,78		20 074 097,48
N-3	R0220	1 941,66		19 500 787,69
N-2	R0230	31 113,64		22 313 071,15
N-1	R0240	1 634 715,39		21 931 551,21
N	R0250	21 170 380,24		21 170 380,24
Total	R0260	22 831 630,15		184 688 656,59

Reinsurance Recoveries received (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)

		In Current year		Sum of years (cumulative)
		C0760	C0770	
Prior	R0300	0,00		0,00
N-14	R0310	0,00		0,00
N-13	R0320	0,00		0,00
N-12	R0330	0,00		0,00
N-11	R0340	0,00		0,00
N-10	R0350	0,00		0,00
N-9	R0360	0,00		0,00
N-8	R0370	0,00		0,00
N-7	R0380	0,00		0,00
N-6	R0390	0,00		0,00
N-5	R0400	0,00		0,00
N-4	R0410	0,00		0,00
N-3	R0420	0,00		0,00
N-2	R0430	0,00		0,00
N-1	R0440	0,00		0,00
N	R0450	0,00		0,00
Total	R0460	0,00		0,00

Net Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)

		In Current year		Sum of years (cumulative)
		C1360	C1370	
Prior	R0500	0,00		0,00
N-14	R0510	0,00		0,00
N-13	R0520	0,00		0,00
N-12	R0530	0,00		0,00
N-11	R0540	0,00		0,00
N-10	R0550	0,00		0,00
N-9	R0560	0,00		0,00
N-8	R0570	0,00		19 925 180,48
N-7	R0580	0,00		20 307 822,95
N-6	R0590	0,00		20 357 644,59
N-5	R0600	0,00		19 108 120,80
N-4	R0610	-6 520,78		20 074 097,48
N-3	R0620	1 941,66		19 500 787,69
N-2	R0630	31 113,64		22 313 071,15
N-1	R0640	1 634 715,39		21 931 551,21
N	R0650	21 170 380,24		21 170 380,24
Total	R0660	22 831 630,15		184 688 656,59

Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
Prior	R0100							
N-14	R0110							
N-13	R0120							
N-12	R0130							
N-11	R0140							
N-10	R0150							
N-9	R0160							
N-8	R0170							
N-7	R0180							
N-6	R0190						0,00	0,00
N-5	R0200						0,00	0,00
N-4	R0210				0,00	14,96	0,00	0,00
N-3	R0220		30 915,85	1 447,79	47,64	15,32		
N-2	R0230	2 028 557,02	21 912,83	875,63	48,80			
N-1	R0240	1 822 075,08	31 668,73	487,77				
N	R0250	2 264 796,14						

Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6
		C0800	C0810	C0820	C0830	C0840	C0850	C0860
Prior	R0300							
N-14	R0310							
N-13	R0320							
N-12	R0330							
N-11	R0340							
N-10	R0350							
N-9	R0360							
N-8	R0370							
N-7	R0380							
N-6	R0390							
N-5	R0400							
N-4	R0410							
N-3	R0420							
N-2	R0430							
N-1	R0440							
N	R0450							

Net Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6
		C1400	C1410	C1420	C1430	C1440	C1450	C1460
Prior	R0500							
N-14	R0510	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0520	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0530	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0540	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0550	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0560	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0570	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0580	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0590	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0600	0,00	0,00	0,00	0,00	14,96	0,00	0,00
N-4	R0610	0,00	0,00	1 447,79	47,64	15,32		
N-3	R0620	0,00	30 915,85	875,63	48,80			
N-2	R0630	2 028 557,02	21 912,83	487,77				
N-1	R0640	1 822 075,08	31 668,73					
N	R0650	2 264 796,14						

Gross discounted Best Estimate Claims Provisions - Current year, sum of years (cumulative)

		Year end (discounted data)
		C0360
Prior	R0100	
N-14	R0110	
N-13	R0120	
N-12	R0130	
N-11	R0140	
N-10	R0150	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	13,96
N-3	R0220	45,45
N-2	R0230	464,12
N-1	R0240	30 583,62
N	R0250	2 250 956,09
Total	R0260	2 282 063,24

Discounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable - Current year, sum of years (cumulative)

		Year end (discounted data)
		C0960
Prior	R0300	
N-14	R0310	
N-13	R0320	
N-12	R0330	
N-11	R0340	
N-10	R0350	
N-9	R0360	
N-8	R0370	
N-7	R0380	
N-6	R0390	
N-5	R0400	
N-4	R0410	
N-3	R0420	
N-2	R0430	
N-1	R0440	
N	R0450	
Total	R0460	0,00

Net Discounted Best Estimate Claims Provisions - Current year, sum of years (cumulative)

		Year end (discounted data)
		C1560
Prior	R0500	0,00
N-14	R0510	0,00
N-13	R0520	0,00
N-12	R0530	0,00
N-11	R0540	0,00
N-10	R0550	0,00
N-9	R0560	0,00
N-8	R0570	0,00
N-7	R0580	0,00
N-6	R0590	0,00
N-5	R0600	0,00
N-4	R0610	13,96
N-3	R0620	45,45
N-2	R0630	464,12
N-1	R0640	30 583,62
N	R0650	2 250 956,09
Total	R0660	2 282 063,24

S.23.01.01 Fonds propres

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35</b>						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	0,00				
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0,00				
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	541 492,94	541 492,94			
Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00				
Surplus funds	R0070	0,00				
Preference shares	R0090	0,00				
Share premium account related to preference shares	R0110	0,00				
Reconciliation reserve	R0130	20 248 205,53	20 248 205,53			
Subordinated liabilities	R0140	0,00				
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00				
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00				
<b>Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds</b>						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220					
<b>Deductions</b>						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0,00				
<b>Total basic own funds after deductions</b>	<b>R0290</b>	<b>20 789 698,47</b>	<b>20 789 698,47</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Ancillary own funds</b>						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0,00				
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310	0,00				
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0,00				
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0,00				
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0,00				
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0,00				
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0,00				
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0,00				
Other ancillary own funds	R0390	0,00				
<b>Total ancillary own funds</b>	<b>R0400</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Available and eligible own funds</b>						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	20 789 698,47	20 789 698,47	0,00	0,00	0,00
Total available own funds to meet the MCR	R0510	20 789 698,47	20 789 698,47	0,00	0,00	
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	20 789 698,47	20 789 698,47			
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	20 789 698,47	20 789 698,47			
<b>SCR</b>	<b>R0580</b>	<b>7 662 314,85</b>				
<b>MCR</b>	<b>R0600</b>	<b>4 000 000,00</b>				
<b>Ratio of Eligible own funds to SCR</b>	<b>R0620</b>	<b>2,7132</b>				
<b>Ratio of Eligible own funds to MCR</b>	<b>R0640</b>	<b>5,1974</b>				

**Reconciliation reserve**

		C0060
<b>Reconciliation reserve</b>		
Excess of assets over liabilities	R0700	20 789 698,47
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	
Other basic own fund items	R0730	541 492,94
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	
<b>Reconciliation reserve</b>	<b>R0760</b>	<b>20 248 205,53</b>
<b>Expected profits</b>		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	0,00
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	0,00
<b>Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>0,00</b>

### S.25.01.21 SCR avec formule standard

Basic Solvency Capital Requirement				
		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	2 410 060,21	2 410 060,21	
Counterparty default risk	R0020	1 628 981,03	1 628 981,03	
Life underwriting risk	R0030	14,36	14,36	
Health underwriting risk	R0040	5 468 409,92	5 468 409,92	
Non-life underwriting risk	R0050	0,00	0,00	
Diversification	R0060	-2 340 033,45	-2 340 033,45	
Intangible asset risk	R0070		0,00	
<b>Basic Solvency Capital Requirement</b>	<b>R0100</b>	<b>7 167 432,08</b>	<b>7 167 432,08</b>	

Calculation of Solvency Capital Requirement		
		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	
Operational risk	R0130	836 169,22
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-341 286,45
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	
<b>Solvency capital requirement excluding capital add-on</b>	<b>R0200</b>	<b>7 662 314,85</b>
Capital add-on already set	R0210	0,00
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type a	R0211	
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type b	R0212	
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type c	R0213	
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type d	R0214	
<b>Solvency capital requirement</b>	<b>R0220</b>	<b>7 662 314,85</b>
<b>Other information on SCR</b>		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation*	R0450	
Net future discretionary benefits	R0460	

\*Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation  
 1 - Full recalculation  
 2 - Simplification at risk sub-module level  
 3 - Simplification at risk module level  
 4 - No adjustment

Approach to tax rate		
		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate*	R0590	

\*Approach based on average tax rate  
 1 - Yes  
 2 - No  
 3 - Not applicable as LAC DT is not used (in this case R0600 to R0690 are not applicable)

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes			
		Before the shock	After the shock
		C0110	C0120
DTA	R0600	141 414,04	
DTA carry forward	R0610		
DTA due to deductible temporary differences	R0620	141 414,04	
DTL	R0630	482 700,49	

LAC DT		
		C0130
LAC DT	R0640	-341 286,45
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	-341 286,45
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	
Maximum LAC DT	R0690	

### S.25.02.21 SCR avec modèle interne partiel

La Mutuelle n'est pas concernée par cet état.

### S.25.03.21 SCR avec modèle interne partiel

La Mutuelle n'est pas concernée par cet état.

S.28.02.01 MCR Activité Vie et Non Vie

MCR components		MCR components	
		Non-life activities	Life activities
		MCR(NL, NL) Result	MCR(NL, L)Result
		C0010	C0020
Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations	R0010	1 437 418,09	0,00

Background information		Background information			
		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/ SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0030	C0040	C0050	C0060
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	2 859 436,41	27 723 927,22		
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030				
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040				
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050				
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060				
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070				
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080				
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090				
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100				
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110				
Assistance and proportional reinsurance	R0120				
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130				
Non-proportional health reinsurance	R0140				
Non-proportional casualty reinsurance	R0150				
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160				
Non-proportional property reinsurance	R0170				

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations		Non-life activities	Life activities
		MCR(L, NL) Result	MCR(L, L) Result
		C0070	C0080
Linear formula component for life insurance or reinsurance obligations	R0200	0,00	3 795,07

Total capital at risk for all life (re)insurance obligations		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk	Net (of reinsurance) best estimate provisions	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0090	C0100	C0110	C0120
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210				
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220				
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230				
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240			21 735,82	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250				4 769 450,00

Overall MCR calculation		C0130
Linear MCR	R0300	1 356 094,97
SCR	R0310	7 662 314,85
MCR cap	R0320	3 448 041,68
MCR floor	R0330	1 915 578,71
Combined MCR	R0340	1 915 578,71
Absolute floor of the MCR	R0350	4 000 000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	4 000 000,00

Notional non-life and life MCR calculation		Non-life activities	Life activities
		C0140	C0150
Notional linear MCR	R0500	1 437 418,09	3 795,07
Notional SCR excluding add-on (annual or latest calculation)	R0510	7 624 003,27	38 311,57
Notional MCR cap	R0520	3 430 801,47	17 240,21
Notional MCR floor	R0530	1 906 000,82	9 577,89
Notional Combined MCR	R0540	1 906 000,82	9 577,89
Absolute floor of the notional MCR	R0550	3 980 000,00	20 000,00
Notional MCR	R0560	3 980 000,00	20 000,00